Réf. Farde e-Assemblées : 2567109

N° OJ : **151**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Asbl "Origine".- Subside : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Origine" d'un subside de 7.000,00 EUR pour le projet d'occupation temporaire de garderie pour enfants porteurs d'autisme et sensibilisation sur la prise en charge des enfants porteurs d'autisme;
Considérant que les subventions seront utilisées aux fins suivantes :
- Réflexions sur la prise en charge psychologique des parents des enfants porteurs d'handicap ,
- Formation parents, enfants et famille (conférences, communication,..),
- Distribution de cadeaux (jeux instructifs) pour les enfants et les familles précarisés .

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93016/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 7.000,00 EUR à l'asbl "Origine" pour le projet d'occupation temporaire de garderie pour enfants porteurs d'autisme et sensibilisation sur la prise en charge des enfants porteurs d'autisme est adoptée.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :
Demande de subside